

## LE MOUVEMENT DES FEMMES AU MAROC

[Rabéa Naciri](#)

Éditions Antipodes | « [Nouvelles Questions Féministes](#) »

2014/2 Vol. 33 | pages 43 à 64

ISSN 0248-4951

ISBN 9782889011056

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2014-2-page-43.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Antipodes.

© Éditions Antipodes. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Le mouvement des femmes au Maroc

Rabéa Naciri

## Préambule de l'auteure, juillet 2014

Ma contribution, republiée dans ce numéro de *Nouvelles Questions Féministes* sur les féminismes au Maghreb, date de 2006 et s'insérait dans le processus d'élaboration du rapport «Cinquante ans de développement humain et perspectives pour 2025», dont la finalité première était d'alimenter un large débat public sur les politiques à mettre en œuvre dans le futur et ce à la lumière des enseignements tirés des réussites et des échecs du passé. Engagé en 2003 par le roi Mohamed VI à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du Maroc, ce processus a impliqué plus d'une centaine de compétences nationales relevant de l'université, de l'administration et de la société civile. Il a surtout donné lieu à un rapport général assorti d'un atlas graphique, à soixante-quinze contributions individuelles réunies en huit recueils thématiques et à seize autres rapports thématiques et transversaux élaborés par treize groupes de travail. Par leur ampleur et leur diversité, ces différents rapports constituent une véritable base de connaissance et d'argumentation portant sur un large éventail de questions fondamentales, dont celles concernant la cause des femmes et sur les quelles je me suis particulièrement centrée dans mon propre rapport, reproduit ci-après.

## Introduction

Le mouvement des femmes au Maroc se positionne comme un nouvel acteur doté d'un projet politique et social cohérent et ambitieux, à savoir celui de rétablir les femmes dans leurs droits et dans leur dignité ; par conséquent, il contribue à transformer les structures familiales et sociales du pays. L'évolution de ce mouvement est intimement liée aux débats sur le statut et la condition des femmes. Produit moderne d'un long cheminement de l'histoire politique, économique et sociale du Maroc, la naissance de ce mouvement n'est pas attachée à un événement ou à un facteur ponctuel ou isolé. Elle est le fruit d'une maturation qui va progressivement se consolider pour refléter les principaux changements sociaux et politiques intervenus depuis l'indépendance.

Depuis cinq décennies, de grands efforts ont été consentis par les pouvoirs publics et par les familles en matière d'éducation et de formation des femmes, en dépit des écarts qui subsistent encore entre les régions urbaines et rurales et entre les hommes et les femmes. Ces efforts ont rendu possible l'émergence d'une élite

instruite et économiquement active qui se positionnera, à partir du milieu des années 1980, en tant que groupes revendiquant l'égalité entre femmes et hommes dans toutes les sphères et, plus particulièrement, dans la sphère familiale. Avant de présenter une vue synthétique et évolutive de ce mouvement, il s'agit de définir dans un premier temps les concepts : mouvement pour les droits des femmes, mouvement féministe et mouvement social.

Par mouvement pour les droits des femmes, nous entendons l'ensemble des organisations et des individualités masculines et féminines ayant inscrit, depuis la période coloniale à ce jour, l'amélioration de la condition et du statut des femmes dans leur agenda.

Le concept de mouvement féministe, quant à lui, renvoie à une position politique qui consiste à voir les grandes questions qui interpellent la société à travers les intérêts stratégiques des femmes. C'est aussi une option pour la transformation (par la réflexion, la production artistique ou intellectuelle et par l'action organisée) de la société dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est donc un choix de progrès qui ne se limite pas au domaine des relations hommes-femmes mais qui englobe des prises de position par rapport aux questions de l'égalité, du respect des droits humains et de la démocratie. Le féminisme marocain se veut à la fois une vision progressiste de la société et une approche qui tend à transformer la société et à agir sur elle en conformité avec cette vision<sup>1</sup>.

Selon Alain Touraine (1978), le mouvement social est la conjonction de trois caractéristiques : l'identité, la totalité et l'opposition. L'identité du groupe revendicateur étant la mission du groupe, l'opposition constitue la raison d'être de ce groupe et la totalité suppose que le mouvement social se déploie et fonctionne selon un système de valeurs et de principes partagés par ses membres. La force et l'efficacité d'un mouvement social peuvent être mesurées à l'aune de l'interdépendance et de la cohésion entre les trois caractéristiques précédemment citées.

Tel que défini, le mouvement marocain pour les droits des femmes a accompagné le XX<sup>e</sup> siècle sous la forme floue, diffuse et épisodique d'une réalité fragmentée (Marzouki, 1993), pour se cristalliser sous de nouvelles formes organisées à partir des années 1980. Ces élites se sont, pour certaines, constituées en associations féministes revendiquant l'égalité entre femmes et hommes, d'autres militent et s'engagent dans la mouvance politique de gauche (syndicats, partis politiques) ou dans des organisations de la société civile (associations de défense des droits humains). Cette mouvance s'étend également à d'autres groupes plus larges et parfois diffus (écrivains, journalistes, intellectuels et artistes, etc.).

---

1. Voir, dans ce sens, le livre publié par le Collectif 95, *Maghreb-Égalité* (2003) qui développe une réflexion très intéressante sur le mouvement associatif féministe au Maghreb durant les deux

dernières décennies. Cette réflexion est engagée par les actrices du mouvement dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie).

La première partie de l'étude sera consacrée à une brève revue historique de l'évolution du mouvement pour les droits des femmes avant l'indépendance, durant la période postindépendance et sous sa forme actuelle. La deuxième analysera la contribution de ce mouvement aussi bien à l'amélioration de la condition et du statut des femmes qu'à la transition politique actuelle. La troisième partie reviendra brièvement sur les principaux défis et enjeux que le mouvement féministe doit affronter pour, à la fois, promouvoir les droits des femmes et contribuer à l'émergence d'un État de droit au Maroc.

## L'historique de l'émergence du mouvement des femmes

La question du statut des femmes a traversé le XX<sup>e</sup> siècle d'une façon épisodique, presque toujours en termes de confrontation et d'affrontements entre les courants conservateurs, nationalistes et modernistes qui, par question féminine interposée, ont tenté d'imposer leur visibilité et leur présence politique. Ce débat s'est caractérisé par une grande permanence, même si ses termes, ses modalités et son intensité ont évolué depuis la période coloniale en lien, en particulier, avec l'apparition des associations féministes à partir du milieu de la décennie 1980.

### Durant la période coloniale : le statut des femmes entre traditions et réformisme

Le discours et l'idéologie réformistes ont accompagné le mouvement marocain pour les droits des femmes des origines (début du XX<sup>e</sup> siècle) à ce jour. Il s'agit de l'ensemble de l'œuvre développée en faveur des femmes dans le cadre de l'optique réformiste accumulant un grand nombre de déclarations et d'écrits<sup>2</sup>, dont, tout particulièrement, l'œuvre de Mohammed Al-Hajoui et d'Allal Al-Fassi, influencée par l'idéologie réformiste du Maghreb et du Moyen-Orient<sup>3</sup>.

Le *fqih* réformiste Al-Hajoui fut l'un des premiers oulémas à défendre la cause de l'éducation des filles (Bensaid El Alaoui, 1998 ; Benadana, 1998), mais cette dernière devait, selon lui, se déployer dans le cadre arabe et islamique et veiller à ne pas « dévoyer » les filles de leur vocation première, laquelle est d'assurer un rôle reproducteur et familial. À partir des années 1930, le mouvement prendra plus d'ampleur avec l'influence croissante des « idées réformistes du salafisme oriental que le mouvement nationaliste marocain avait adopté comme idéologie politique » (El Ayadi,

2. Ces écrits ont fait date pour avoir développé une idéologie réformiste revendiquant le droit des femmes à l'éducation et à certains droits civils et politiques, notamment le livre de Tahar Haddad (1930) et celui de Allal Al-Fassi (1952).

3. Pour en savoir plus sur le mouvement réformiste au Maghreb, voir l'excellente synthèse qui en est faite dans le livre de Zakia Daoud (1993).

2002 : 10). En effet, la section féminine du parti de l'Istiqlal créée en 1944 l'Union des femmes du Maroc, liée au parti communiste, et en 1946 l'association «akhawaât assafâ» (Sœurs de la pureté), proche du Parti démocratique de l'indépendance (PDI) : elles représentent les premières expressions et formes d'organisations féminines durant cette période caractérisée par la montée de la revendication de l'indépendance du pays. Ces organisations, créées par des partis politiques que les courants réformiste et marxiste ont influencés, ont donné la priorité à la revendication de l'indépendance (censée être à même de régler tous les problèmes du pays, y compris celui de la condition des femmes) et ont tenté de cantonner l'engagement de leurs militantes dans le travail social et caritatif.

Toutefois, l'expérience de l'association des Sœurs de la pureté est exceptionnelle parce qu'elle a brisé le cadre protecteur et étroit, tracé par l'idéologie réformiste, dans lequel devait se déployer l'émancipation des femmes. L'association, qui avait pris la princesse Lalla Aïcha<sup>4</sup> comme exemple pour la femme marocaine, adopta une véritable charte de réforme de la condition de cette dernière.

L'hebdomadaire *Démocratie*, qui était l'organe du PDI, constituait une véritable tribune pour le débat autour de la question du statut des femmes. Fait sans précédent, c'est sur les colonnes de ce journal qu'un groupe de femmes a interpellé les oulémas dans les termes suivants :

*Si l'islam, comme vous le dites, a institué une constitution des droits de la femme pour toutes les époques et toutes les sociétés et l'a placée sur un plan social très élevé, faisant d'elle l'égale de l'homme, pourquoi donc, sur les points qui vont suivre, constate-t-on une discrimination entre l'homme et la femme et une situation privilégiée de l'homme :*

- *Pourquoi en droit musulman, le témoignage de la femme ne compte-t-il que pour moitié par rapport à celui de l'homme, et, dans certains cas, est-il nul ?*
- *(...)*
- *Pourquoi l'islam n'a-t-il pas autorisé la femme à assister aux manifestations religieuses au même titre que l'homme ?*
- *Pourquoi l'islam donne-t-il à l'homme seul le droit de répudier sa femme, et prive-t-il la femme de ce droit ?*
- *Pourquoi insulte-t-on la dignité de la femme par ce hadith : «Les femmes sont peu religieuses et peu intelligentes» ? (El Ayadi, 2002 : 11)*

Subversives pour l'époque, certaines questions posées par cet appel seront reprises quelques années plus tard par Allal Al-Fassi dans son livre *An-Naqd ad-datti (L'autocritique, 1952)* et resteront d'actualité bien après l'indépendance dans la mesure où elles seront relayées, reformulées et

---

4. La princesse Lalla Aïcha, fille du roi Mohamed V, a symbolisé durant la période coloniale l'émancipation des femmes par le fait qu'elle était instruite, qu'elle a été la première Marocaine à

paraître dévoilée en public et par ses multiples actions en faveur de l'instruction et de la participation des femmes à l'espace public.

enrichies par les différentes générations du mouvement des femmes jusqu'à ce jour.

### **La période postindépendance : une émancipation définie par les hommes**

Le réformisme masculin durant la période coloniale a délimité d'une façon très étroite le cadre dans lequel devait se déployer l'émancipation des femmes. Il a donné la priorité à la revendication de l'indépendance, supposée résoudre tous les problèmes sociaux dont celui de la condition des femmes. Après l'indépendance, cette idéologie continuera à être prégnante durant des décennies dans un contexte marqué par de nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux.

En effet, la dynamique de la rupture produite par l'indépendance et les résistances à cette dynamique au nom de la religion ou de la coutume/tradition ou des deux ont contribué à engendrer des situations diverses et, souvent, contradictoires. Face à ce nouveau contexte, les responsables politiques ont adopté des choix consistant à transformer les sociétés par le biais de l'instruction et de l'activité féminine et, en même temps, à agir de façon à minimiser les impacts sociaux et économiques de ces changements. L'État postindépendance s'est attribué le rôle d'initiateur du changement et de porteur d'un projet modernisateur de la société, sans pour autant assumer et développer des stratégies destinées à légitimer les bouleversements sociaux et économiques qui découlaient de ce projet volontariste, et se soustrayant ainsi à assumer ce que Georges Balandier appelle «le coût social du progrès» (cité par Bourqia, Charrad et Gallagher, 1996: 14). Dominant la société, l'État a renoncé, dans ce domaine, à jouer le rôle d'éducateur et d'innovateur en promulguant en 1957-1958 un Code du statut personnel (la Moudawana) inégalitaire et fondé sur une interprétation très orthodoxe du rite malékite, qui maintient le principe de l'obéissance de la femme à son époux, la polygamie et la répudiation (Moulay Rchid, 1991). L'État marocain a fortement contribué à la construction des identités de genre, ainsi qu'à l'établissement et à la surveillance des frontières entre sphères publique et privée (système éducatif, lois, normes, structures, pratiques des institutions et symbolique du pouvoir masculin).

Dans ce contexte, les femmes qui avaient participé à l'action politique et à la résistance contre les colons sont rentrées chez elles pour accomplir «la noble tâche» qui leur était assignée par leurs compagnons d'hier, à savoir éduquer les futur·e·s citoyens et citoyennes (Daoud, 1993). Celles parmi elles qui ont décidé, malgré tout, de continuer, se sont investies dans le travail social et caritatif. La seule expérience originale a été celle de l'Union progressiste des femmes marocaines, créée en 1962 dans le cadre du syndicat Union marocaine du travail pour renforcer l'adhésion des ouvrières au travail syndical.

À partir de 1965, le Maroc a connu une période de troubles sociaux (manifestations populaires à Casablanca et dans les principales villes marocaines) et une tendance à la restriction des libertés. L'État a procédé à la création de l'Union nationale des femmes marocaines (UNFM, 1969) en tant que structure officielle devant représenter l'ensemble des femmes marocaines. L'UNFM a été soutenue par les pouvoirs publics pour lui permettre de couvrir l'ensemble du territoire national. En 1971, l'Association marocaine du planning familial a été créée pour appuyer la politique de l'État en matière de planification familiale. Ces structures officielles étaient destinées à canaliser les femmes dans un cadre contrôlé et orienté par l'autorité masculine. Les femmes qui souhaitaient participer à la sphère publique n'étaient « autorisées » à le faire que dans les structures féminines officielles ou partisans (comme c'est le cas de l'Association pour la protection de la famille et d'Al-Mouassat<sup>5</sup>, proches du Parti de l'Istiqlal).

### **Seconde moitié de la décennie 1970 : les prémices de l'ouverture politique**

Cette période peut être considérée comme une étape déterminante dans l'histoire du Maroc indépendant. En effet, à partir de 1975-1976, le climat politique a enregistré une ouverture relative et une plus grande liberté d'expression qui ont permis aux partis politiques de l'opposition de reprendre leurs activités, y compris en incitant les militantes à s'organiser en sections féminines au sein de leurs partis respectifs dans le but de renforcer leur audience auprès des femmes. Malgré, ou à cause de, la conjoncture politique et sociale difficile, les élites féminines ont donné la priorité à la lutte politique pour la démocratie et non pas à la revendication de l'égalité en investissant les partis de gauche, notamment, l'Union socialiste des forces populaires (USFP), le Parti du progrès et socialisme (PPS) et l'Organisation de l'action démocratique et populaire (OADP). Mais la présence la plus remarquable des femmes à l'époque se déployait essentiellement dans le cadre de l'Union nationale des étudiants du Maroc, syndicat puissant et très implanté dans les universités qui constituait alors une véritable école de formation politique pour les jeunes étudiant-e-s et de recrutement pour les partis et les groupes politiques de gauche. Au départ, les actions sociales (surtout l'alphabétisation) et de conscientisation politique des femmes (cercles de discussion au sein des universités) ont été privilégiées ; mais très vite, la question du statut juridique et de la représentation des femmes dans les postes de prise de décision au sein des instances partisans s'est posée. D'une façon générale, la question de l'éducation, de la participation politique et de l'activité des femmes faisait l'unanimité ; en revanche, celle de la révision de la Moudawana a bénéficié d'un traitement spécial et assez ambigu de la part des directions des partis nationaux et ceux d'obédience de gauche.

---

5. Ndlr: Al-Mouassat est une association de prévoyance sociale, caritative, créée en 1956 pour accueillir des filles orphelines ou en situation précaire.

Ce nouveau contexte a été favorable à :

- l’aboutissement d’un lent processus de réflexion au sein des élites sur la contradiction entre la condition infériorisée de l’immense majorité des femmes marocaines et le projet politique d’émancipation des peuples dominés par la colonisation ;
- l’apparition de nouvelles associations féminines, notamment des associations socioprofessionnelles comme la Ligue des femmes fonctionnaires du secteur public et semi-public, l’Association des femmes juristes ou l’Association des femmes de carrière libérale. Au même moment, composés essentiellement d’anciennes militantes de l’Union nationale des étudiants du Maroc et d’activistes des mouvances de l’extrême gauche, des clubs féminins informels ont vu le jour et ont pu s’activer à partir des maisons de jeunes.

Cette période d’ouverture politique au Maroc a également coïncidé avec la décennie de la femme décrétée par les Nations Unies (1976-1985) et avec la promulgation de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW) en 1979. Ces événements ont constitué également des opportunités pour les femmes d’intensifier les débats au sein des structures partisanes sur les positions et les engagements de leurs partis par rapport à la question des femmes, plus particulièrement par rapport à la révision de la Moudawana.

### À partir de la décennie 1980 : l’émergence des organisations féministes

L’élan donné par l’indépendance à l’ouverture des portes de l’instruction et du travail pour les femmes est l’aboutissement d’un lent processus de réflexion que les élites politiques, je le disais plus haut, ont développée autour de la contradiction entre la subordination des femmes marocaines et le projet politique d’émancipation d’un peuple qui a été colonisé. Il traduit ensuite la volonté de mobiliser au maximum les forces productives d’une jeune nation engagée dans la bataille pour le développement.

Les années 1980 et 1990 sont celles de la prolifération des écrits sur la question féminine. Cette période se caractérise par le fait que ce sont des femmes qui réfléchissent à la condition féminine et la dénoncent, alors que la période précédente avait été dominée par l’écriture masculine. La multiplication d’études sur les femmes et par des femmes, avec une conception différente de la féminité, est :

*Le signe d’une prise de conscience de soi et de son environnement ainsi que du rapport que ces deux parties entretiennent. Ce processus est lui-même l’issue de mutations et de transformations sociales qui ont permis l’émergence de l’individualité féminine, de son émergence au monde de la connaissance et du savoir (Marzouki, 1993 : 9).*



L'œuvre de la sociologue et écrivaine Fatima Mernissi a permis, durant une première étape, de rompre avec l'écriture et le discours normatif usité sur les femmes, dans la mesure où elle met à nu, à partir d'enquêtes sur le terrain, la réalité des vécus des femmes (Mernissi, 1986). Cette tendance sera suivie par d'autres sociologues marocain·e·s qui aborderont des thématiques aussi diversifiées que centrales non seulement pour le statut et la condition des femmes, mais pour la société entière<sup>6</sup>.

Après les années 1980, la thèse d'État d'Abderrazak Moulay Rchid sur la condition féminine au Maroc (1991) a constitué une rupture avec les écrits passés et a ouvert la voie à la recherche juridique universitaire sur la question. Les livres de Fatima Mernissi, en particulier *Le harem politique. Le prophète et les femmes*, publié en 1987, vont inaugurer un véritable courant, identifié comme étant celui du «féminisme réformiste» (El Ayadi, 2002 : 24) : c'est une tentative de relecture de l'histoire de l'islam à partir d'une perspective féministe mettant en valeur la tradition progressiste et égalitaire du Prophète. Cette démarche, qui se place dans la logique des penseurs réformistes, aura une grande influence sur d'autres penseuses/penseurs et écrivain·e·s, ainsi que sur le mouvement des femmes aussi bien au Maroc que dans l'ensemble du monde musulman.

Par ailleurs, à l'initiative de plusieurs chercheur·e·s et intellectuel·le·s, des groupes de recherche, comme «le groupe universitaire de recherche sur la femme et la famille» (1983), ont vu le jour au Maroc. En plus de la dimension nationale, la dimension régionale maghrébine constitue la principale nouveauté durant cette période, notamment à travers les collections sur les femmes<sup>7</sup> et les ateliers maghrébins d'écriture<sup>8</sup>. À ces ateliers furent associées plusieurs activistes féministes des trois pays permettant ainsi la production d'un grand nombre d'ouvrages sur des thématiques très variées.

Cette production très riche aura un impact important sur la prise de conscience de la réalité des vécus féminins au Maroc et sur l'apparition d'organisations féministes structurées. Avec l'émergence des associations féministes, une réflexion plus orientée vers les besoins de l'action a vu le jour sous la forme de plusieurs publications. Parmi les réseaux les plus prolifiques dans le domaine de la réflexion et de l'écriture : le Collectif 95 Maghreb-Égalité<sup>9</sup>, qui a publié plusieurs ouvrages dans les trois langues (arabe, français et anglais)<sup>10</sup>.

---

6. Il s'agit notamment de Malika Belghiti (femmes rurales), Soumaya Naamane Guessouss et Abd Essamad Dyalmi (questions relatives à la sexualité), Rahma Bourqia (pratiques et perceptions des femmes par rapport à la reproduction).

7. La collection «Approches», créée par Fatima Mernissi, Aicha Belarbi et Omar Azzimane, a publié, de 1987 à 1998, huit ouvrages sur les femmes.

8. Ateliers créés à l'initiative de Fatima Mernissi qui va les encadrer durant plusieurs années.

9. Ndlr : voir le texte sur ce collectif dans le présent numéro de *NQF*.

Des revues féministes on également fait leur apparition, notamment la revue *Kalimat*<sup>11</sup>, dont la durée de vie n'a pas dépassé deux ans et demi (entre 1986 et 1989) mais qui a joué un rôle très important dans l'émergence de la conscience féministe au Maroc. Le mensuel *8 Mars* (paru à partir de 1983) a également joué un rôle central, dans le même sens<sup>12</sup>. D'autres publications ont pris le relais un peu plus tard sous la forme de magazines féministes qui allient avec succès engagement militant et exigences commerciales, comme les magazines *Femmes du Maroc* (*Nissaa Min Al Maghrib* en arabe) et *Citadine* édités en français et en arabe<sup>13</sup>. Il faut signaler que la production intellectuelle féministe postindépendance a été essentiellement francophone. La principale mutation intervenue à partir de la décennie 1980 est l'émergence d'une littérature arabophone<sup>14</sup>. Ce changement a eu un impact certain en termes d'une plus grande ouverture de la réflexion féministe marocaine sur celle du Moyen-Orient et vice-versa. Il ne manquera pas d'avoir, sur le moyen terme, une influence grandissante sur les jeunes générations qui sont, contrairement aux générations précédentes, de plus en plus arabophones.

L'apparition, à partir du milieu de la décennie 1980, des associations féministes en tant que structures organisationnelles et idéologiques autonomes «constitue un moment privilégié d'incarnation vivante du mouvement par ses propres actrices: des femmes évoluant à la fois sur le terrain du politique, du culturel et du social» (Marzouki, 1993: 11). En effet, les nouvelles organisations féministes ont introduit une double rupture par rapport au passé: c'est un féminisme incarné par des femmes en tant que groupe social et c'est ensuite le premier mouvement social ayant fait de la question de l'émancipation des femmes la priorité et la finalité de son combat, rompant ainsi avec des décennies de relativisation et de dépendance.

L'émergence du mouvement féministe organisé est le résultat de la conjonction de quatre principaux facteurs:

10. (Note de la p. 50.) Notamment les publications suivantes: *Cent mesures et dispositions pour une codification égalitaire du statut des femmes et des relations familiales* (1995); *Rapports sur les violations et violences flagrantes à l'encontre des femmes au Maghreb* (1998 et 1999); *Autoportrait d'un mouvement: les femmes pour l'égalité au Maghreb* (2003); *Dalil pour l'égalité dans la famille au Maghreb* (2003).

11. Cette revue a abordé des sujets considérés auparavant comme tabous comme la question de la virginité, les relations sexuelles hors mariage ou la prostitution féminine et masculine. De ce fait, elle a souvent fait l'objet de censure de la part des autorités marocaines.

12. Le journal *8 Mars* a été publié à l'initiative d'un groupe informel de féministes qui s'est constitué plus tard en association de promotion des droits des femmes (Union de l'action féminine), en 1987.

13. Ces magazines mensuels font l'objet d'une grande diffusion leur permettant de jouer un rôle important dans la propagation des idées féministes et de faire connaître les organisations féministes auprès des couches sociales moyennes et supérieures.

14. Au Maroc, les représentant·e·s de cette nouvelle tendance sont, pour l'essentiel: Farida Benani, Zineb Miadi et Fatéma Zohra Zryouel.

1. L'idéologie réformatrice masculine au sein de l'État qui, durant la période coloniale et postindépendance, était considérée comme subversive, s'est transformée en un obstacle à l'émancipation des femmes (Marzouki, 1993 : 14). Ce processus est lié à l'apparition d'une élite féminine citadine et aux politiques volontaristes de l'État favorisant l'instruction des femmes, un début de maîtrise de leur fécondité par la diffusion des méthodes contraceptives et leur investissement des espaces publics, tandis que leur statut juridique restait inférieur par une sorte de refus de légitimer ces changements et de les traduire dans des lois égalitaires.

2. Les fondatrices des organisations féministes sont venues des structures politiques et syndicales appartenant à la sensibilité de gauche pour la plupart. Or, ces formations continuaient à parler de la révolution prolétarienne et du socialisme comme allant émanciper les femmes et refusaient de prendre en compte la spécificité de la question.

3. La crise du modèle de développement adopté à partir de la décennie 1980 a été à l'origine d'émeutes populaires périodiques qui ont amené l'État à concéder plus de libertés aux acteurs sociaux (liberté d'expression et d'organisation).

4. Le contexte international de la décennie 1980 (année et décennie internationales de la femme) a été marqué par l'effondrement des régimes communistes dans de nombreuses régions du monde et par l'essor considérable des questions relatives aux droits humains et de la démocratie.

L'émergence du mouvement féministe organisé a été sous-tendue par l'aspiration des militantes à l'autonomie de la revendication, de la parole et de l'organisation par rapport aux secteurs féminins des organisations politiques et syndicales, dans lesquels leurs demandes spécifiques en tant que femmes étaient ignorées. La décision de créer des structures autonomes était fondée sur l'idée que la société est traversée par une double contradiction : de classe et de sexe, et que l'une n'est pas réductible à l'autre. Cette position du problème avait deux implications<sup>15</sup> : d'une part, les femmes devaient elles-mêmes prendre en charge le changement de leur condition, celui-ci ne se ferait pas mécaniquement par l'accomplissement du fait révolutionnaire. D'autre part, les femmes, indépendamment de leur appartenance de classe, partagent une même condition de subordination dans la sphère privée et publique.

Cette déclaration d'autonomie était révolutionnaire compte tenu du fait que le projet féministe était, et reste, surdéterminé par la politique qui pèse sur lui de toutes parts<sup>16</sup>. L'apparition et la consolidation d'un mouvement autonome constituent les prémices d'une rupture avec le passé et un

---

15. Collectif 95 Maghreb-Égalité (2000). Rapport interne de l'atelier de réflexion sur le mouvement féministe tunisien, ronéotypé.

16. *Idem*.

indicateur privilégié de la formation de la société civile car exprimant des demandes significatives d'une nouvelle configuration sociale (Marzouki, 1999).

La première association féministe ayant vu le jour est l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM, 1985), suivie par l'Union de l'action féminine (UAF, 1987), l'Association marocaine des droits des femmes (AMDF, 1992), la Ligue démocratique des droits des femmes (LDDF, 1993) et par Joussour, Forum des femmes marocaines (1995). À partir de la seconde moitié des années 1990 et grâce, notamment, aux débats sur le Plan d'action pour l'intégration des femmes au développement (PANIFD, 1999-2000), plusieurs autres organisations féministes ont été créées, participant ainsi au pluralisme du mouvement, à sa diversité, à sa spécialisation selon plusieurs domaines d'intervention, à une meilleure et plus large implantation géographique et, enfin, à son autonomisation progressive. En effet, ces associations ont appris à diversifier leurs domaines d'activité et à élaborer des programmes d'égalité hommes-femmes qui définissent la façon dont elles appréhendent la situation, les objectifs qu'elles espèrent atteindre et les moyens qu'elles comptent utiliser. Progressivement aussi, elles ont rompu avec la culture exclusive de la dénonciation et de l'indignation pour inscrire leur action dans le plaidoyer se transformant en une force positive et de proposition.

Par ailleurs, ces organisations ont réussi à mettre en œuvre de nouvelles formes d'expression et de mobilisations :

- Élaboration en 1997 et en 2003 de rapports parallèles aux rapports gouvernementaux sur la mise en œuvre de la CEDAW. Ces rapports alternatifs ont réuni plusieurs organisations féministes et des droits humains pour sortir une analyse et des recommandations communes. Les associations ne se sont pas contentées d'élaborer ces rapports mais ont développé plusieurs actions pour les défendre et les faire adopter par le Comité CEDAW lors de l'examen du rapport du Gouvernement marocain et auprès de l'opinion publique, ainsi que par l'organisation de conférences de presse avant et après le déroulement des sessions.
- Développement de nouvelles formes d'occupation de l'espace public par l'organisation de manifestations comme celle de mars 2000, qui a réuni des dizaines de milliers de femmes et d'hommes dénonçant l'abandon par le gouvernement du PANIFD, ou comme l'organisation de marches et de sit-in de protestation devant le Parlement (mars 2001, 2002 et 2003) et à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai.
- Organisation de grandes campagnes de communication, telles que le «Printemps de l'égalité» qui a largement fait appel aux médias (spots radiophoniques et télévisuels), des marches dans les grandes artères et la distribution de documents et de flyers dans les gares, à la sortie des administrations ou des établissements scolaires.

Les grandes mobilisations pour le changement du Code du statut personnel (notamment depuis les débats sur le PANIFD), la création et la multiplication des centres d'écoute, d'information et d'assistance juridique pour les femmes les plus démunies, l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'égalité, à la lutte contre la violence, la promotion des droits humains, la tolérance, la citoyenneté ont pris une ampleur plus importante en partie grâce à la couverture de ces activités par les médias.

### **Le mouvement des femmes et la participation à la transition démocratique**

En tant qu'expression politique et sociale, le mouvement des femmes est à la fois le produit de l'ouverture démocratique actuelle et l'un des acteurs ayant fortement contribué à son avènement au moins à trois niveaux :

*1. Le mouvement des femmes a réussi à focaliser l'attention et l'intérêt des décideurs et de l'opinion publique sur les conditions de vie des femmes les plus démunies et les plus vulnérables à la pauvreté et à la violence. Il a participé d'une façon indéniable à l'émergence d'un début de reconnaissance des femmes en tant qu'individus sujets de droits et non plus seulement comme investies de l'identité de la nation ou de l'honneur des hommes (épouses, filles et sœurs).*

*2. Il a également contribué à la clarification idéologique et politique au Maroc et à une gestion plus démocratique des conflits et de la différence.*

*3. Il a, enfin, contribué au renouvellement du dialogue politique et à l'élargissement de la participation citoyenne et civique.*

### **Le mouvement des femmes et l'élargissement de la citoyenneté**

Le rôle des organisations féministes et du mouvement pour les droits des femmes a été déterminant dans l'insertion des droits et des conditions des femmes dans l'agenda politique et social au Maroc. En effet, le patriarcat ayant de tout temps et partout fait remplir à la femme (surtout) une fonction identitaire de reconnaissance du groupe, de la famille et de la communauté, les mobilisations de ces dernières années ont eu pour principal effet de faire émerger l'individu femme en tant que citoyenne à part entière. Les impacts concrets de ces mobilisations se sont traduits par une amélioration sensible du statut et des conditions de vie des Marocaines qui sont, socialement, les plus vulnérables aux discriminations. La promulgation du nouveau Code de la famille (2004), du Code du travail (2003) et des réformes ayant concerné le Code pénal et de procédure pénale (2003 et 2002), du livret de famille (2002), du Code du commerce et des obligations et contrats (1995) ont été fondés, pour l'essentiel, sur les propositions présentées par des collectifs et des réseaux de plusieurs

associations féministes, souvent soutenues par d'autres organisations et individualités de la société civile.

Par ailleurs, les organisations de femmes ont été à l'origine des avancées en matière de participation politiques des femmes (35 députées actuellement au Parlement au lieu de deux dans la législature précédente) et de prise en compte des femmes dans les politiques et les programmes publics (éducation et alphabétisation, éducation à l'égalité, santé maternelle et reproductive, statut du travail domestique, participation politique et publique des femmes et lutte contre les violences à leur encontre).

### **La contribution au renouvellement et à la clarification du débat politique**

L'une des contributions les plus remarquables du mouvement pour les droits des femmes est d'avoir fait de certains sujets, considérés dans le passé comme des tabous ou faisant partie de la sphère privée, des questions éminemment politiques, par exemple : le statut des mères célibataires, le travail domestique des petites filles, la violence à l'égard des femmes et, plus particulièrement, la violence conjugale et le harcèlement sexuel qui viennent d'être incriminés par le nouveau Code du travail et par le Code pénal lors de la révision partielle dont il a fait l'objet (2003). L'introduction, dans la sphère publique, de questions puisées dans le vécu des citoyens et des citoyennes a favorisé une plus grande emprise du réel sur le débat public et politique.

La question des droits des femmes a toujours été abordée en relation avec la tradition ou la culture et très peu comme un enjeu impliquant les acteurs politiques (État, partis politiques, etc.) De ce point de vue, les associations féministes et le mouvement des femmes ont fortement contribué à clarifier les débats politiques en poussant les acteurs politiques et sociaux à se définir non plus seulement en fonction des chapelles partisans et de leur appartenance à la mouvance de gauche ou de droite, mais surtout par rapport à des questions récurrentes et déterminantes qui sont relatives à l'égalité femmes-hommes et à la place des femmes dans leur projet de société respectif. Ainsi, durant les débats et les conflits autour du PANIFD (1999-2000), le clivage au sujet de la question du statut des femmes dans la famille :

*N'était plus le clivage classique entre droite et gauche mais un clivage reflétant des projets de société différents et des valeurs opposées. Les deux manifestations organisées simultanément le 12 mars 2000 par deux courants diamétralement opposés sur la question donne l'ampleur de la rupture qui traversait la société et qui opposait le courant moderniste au courant traditionaliste (El Ayadi, 2002 : 13).*

En effet, le courant mobilisé contre les revendications du mouvement des femmes était composé à la fois des formations politiques islamistes (notamment le Parti de la Justice et du Développement et l'Association Justice et Bienfaisance), des représentants de l'islam officiel (oulémas soutenus par le ministre des *habous*<sup>17</sup> et des affaires islamiques dans le gouvernement Youssoufi<sup>18</sup>), de personnalités connues pour appartenir à la mouvance de gauche et même de dirigeants de certains partis de la gauche.

Ces débats ont favorisé l'émergence sur la scène politique marocaine d'un autre débat qui leur est sous-jacent, à savoir la place de la religion dans le champ politique et dans les visions et les projets de société de différents acteurs politiques marocains. Paradoxalement, les mobilisations de la mouvance politique traditionaliste et conservatrice contre les demandes et les revendications du mouvement des femmes ont eu comme impact de clarifier et de cristalliser le débat public et politique sur la condition des femmes au Maroc, ce qui a largement servi les stratégies du mouvement des femmes et la cause des femmes d'une façon plus générale. En effet, contrairement aux luttes antérieures des femmes (pour l'indépendance et pour la démocratie), qui mettaient au deuxième plan les revendications pour l'égalité, la lutte pour l'égalité dans la famille et en matière de droits civils a permis de placer cette question au centre des enjeux de l'ensemble des acteurs politiques. Ainsi, la présence sur le terrain politique du mouvement pour les droits des femmes d'une part et de l'islamisme politique d'autre part, a permis de généraliser le débat sur la condition des femmes en faisant de telle sorte que la revendication islamiste, «loin de renforcer l'État patriarcal ou ouvrir la voie à un État islamiste, peut servir de support à des stratégies complexes qui vont dans le sens d'une autonomisation des acteurs sociaux» (Baduel, 1993 : 8). En définitive, dans un pays où la peur de la confrontation politique a toujours été sous-jacente, le mouvement des femmes, dans son acceptation la plus large, a réussi à faire du débat sur les conditions des femmes un puissant levier pour la clarification idéologique et politique participant à l'élargissement des espaces de débats, car la démocratie est plus un processus que des prises de positions idéologiques ou politiques.

### L'inscription du statut des femmes dans la conflictualité démocratique

La gestion du dossier de la réforme de la Moudawana montre que la controverse et les conflits autour du statut des femmes dans la famille, loin d'affaiblir et de menacer l'unité et la stabilité du pays, ont, tout au contraire, permis d'illustrer le caractère conflictuel mais non antinomique

17. Un bien, souvent collectif, couvert par les *habous* est inaliénable, il ne peut pas être vendu, donné ou échangé. Les *habous* sont une législation en droit musulman qui permet de rendre un bien

inaliénable. Ce type de procédure a souvent concerné des donations aux lieux de culte.

18. Le gouvernement d'Abderrahman El Youssoufi a duré du 14 mars 1998 au 6 septembre 2000.



de deux systèmes de référence : le référentiel universel d'un côté et la vision inspirée de la religion de l'autre.

Les avancées récentes en matière de gestion démocratique du conflit sont à mesurer et à apprécier dans un contexte caractérisé, dans un passé récent, par une gestion violente des conflits, la crainte de la confrontation des idées et par un unanimité inhibiteur. De cette façon, la gestion créative du conflit autour de la réforme de la Moudawana et les percées réalisées en dépit des résistances comportent des éléments extrêmement positifs, qui débordent largement le cadre marocain pour concerner l'ensemble du monde arabe et musulman. Cette expérience constitue un point d'ancrage potentiel important de concertation et de coopération entre les actrices et les acteurs de la lutte pour les droits des femmes dans ces différents contextes. L'originalité de l'expérience marocaine en matière d'émancipation des femmes dans le contexte arabe et maghrébin consiste dans le fait que les acquis de ces dernières années ont été possibles grâce aux luttes de plusieurs composantes de la société marocaine et plus particulièrement celles du mouvement des femmes. Ces mobilisations et la façon dont les réponses et les solutions ont été apportées aux revendications et aux demandes contribuent, d'une façon significative, au renforcement du processus démocratique actuel.

### L'élargissement de la participation citoyenne

Étant intimement liée à la société qui l'a créée, développée et faite vivre, la démocratie est l'œuvre des femmes et des hommes qui en font un instrument et un idéal de vie commun (Alami M'Chichi, 1997). En effet, la démocratie ne peut être réduite uniquement à des élections libres et transparentes mais suppose et requiert d'autres éléments comme le rôle de la loi, le respect des libertés individuelles et publiques, l'existence d'une société civile et d'un secteur associatif fort qui jouent le rôle d'intermédiaire et de médiation entre l'État et l'individu. La transition démocratique actuelle au Maroc est manifeste, pour l'essentiel, dans l'engagement de plus en plus important des Marocaines et des Marocains à plusieurs niveaux de la vie politique et sociale du pays. Or, lorsque les associations ont les capacités de plaider, elles peuvent offrir des canaux pour les citoyen·ne·s leur permettant de faire entendre leur voix et de prendre en compte leurs intérêts.

La fonction intégrative et éducative du mouvement des femmes a été également déterminante dans l'émergence de nouvelles élites féminines qui sont dotées de compétences et de savoir-faire permettant l'élargissement de la participation des femmes, en tant que citoyennes, aux questions et aux défis que le Maroc affronte actuellement et à la prise de la décision dans la sphère publique et politique. En effet, l'efficacité des institutions représentatives, aussi démocratiques soient-elles, est conditionnée par le niveau de participation des citoyen·ne·s aux différents espaces de sociabilité et sous diverses formes.



L'activisme, la solidarité et la forte présence des organisations de femmes au sein des différentes structures de la société civile ont eu des impacts non négligeables sur les partis islamistes. Ces derniers ont dû, dans le souci de concurrencer les ONG féministes et afin de promouvoir leurs objectifs, adopter une stratégie de mobilisation et d'intégration des femmes dans l'espace politique et public. Pour ce faire, ces groupes ont fait sortir les femmes dans la rue et les ont amenées à participer à des manifestations publiques, leur faisant ainsi acquérir une visibilité sociale et politique. Cet élément est potentiellement porteur d'une dynamique positive par la contradiction, féconde à moyen terme, entre le renforcement de l'implication de la femme dans l'espace politique et la volonté de la maintenir dans une position juridique inférieure au sein de la famille. La capacité des groupes islamistes à mobiliser des femmes et à obtenir leur adhésion repose sur une valorisation de celles-ci dans le cadre de la complémentarité des rôles de genre, alors que le projet développementaliste de l'État postcolonial n'offrait pas de perspectives sécurisantes pour des jeunes femmes vivant la crise économique et sociale d'une part et d'autre part la dévalorisation quotidienne au sein de la famille, dans le travail et dans la rue. Toutefois, les femmes qui adhèrent à l'activisme politique islamiste ne sont pas toujours soumises, car elles revendiquent, de plus en plus, le droit au travail et à l'éducation et même un rôle politique et le droit à la parole. Certain-e-s chercheur-e-s parlent même de l'émergence d'un féminisme islamique qui devrait être pris en compte dans les années à venir.

### **La contribution à l'émergence de la culture démocratique**

Les organisations féministes et, d'une façon plus large, le mouvement pour les droits des femmes, ont fortement participé à l'émergence d'une nouvelle culture de l'acceptation de la différence dans le travail collectif par la création, lors des grandes mobilisations, de réseaux qui ont des objectifs précis et une durée de vie déterminée en fonction des résultats à atteindre. En effet, l'une des principales stratégies du mouvement des femmes au Maroc est de construire des coalitions pour faire aboutir ses revendications. Ces coalitions s'étendent généralement à d'autres organisations de la société civile, comme c'est le cas pour le Réseau d'appui au PANIFD (créé en 1999 et réunissant plus de 200 ONG). Récemment, la coalition «Printemps de l'égalité», créée en 2001 par neuf organisations féministes dans le but de faire le suivi des travaux de la commission chargée de la réforme de la Moudawana, s'est étendue à près de 26 associations travaillant dans le champ du développement démocratique et réparties sur l'ensemble du territoire national. D'autres coalitions entre associations et militantes des partis politiques ont permis de faire aboutir, en septembre 2002, la revendication de réserver la liste nationale (30 sièges) pour les élections des député-e-s à la candidature exclusive des femmes.

Une autre particularité du mouvement des femmes marocain (par rapport au Maghreb et au monde arabe) est qu'il a réussi à ne pas s'enfermer

dans un ghetto, car ses militantes ont compris l'intérêt d'investir plusieurs structures à la fois : partis politiques, ONG de développement, des droits humains, syndicats, associations socioprofessionnelles, corps organisés (journalistes, avocat·e-s, magistrat·e-s). Elles ont tissé des liens au sein des sphères de la décision et des administrations publiques, leur permettant d'avoir des soutiens de l'intérieur.

L'affirmation de l'autonomie ainsi que le besoin de ne pas s'isoler a poussé le mouvement des femmes à requestionner ses relations et ses liens avec les formations politiques, à commencer par celles de gauche. L'évolution de sa réflexion et de son action l'a incité à étendre et à élargir son plaidoyer à d'autres acteurs tels que les partis identifiés comme appartenant à la droite et les syndicats. L'approche adoptée se veut désormais plus large et plus proactive, ne tenant compte que des intérêts des femmes : avancer ses buts sans se renier pour négocier des alliances avec des risques minimes de récupération ou de perte d'identité (Collectif 95 Maghreb-Égalité, 2003). Ainsi, les débats au sein des organisations féministes et lors des coordinations sont de moins en moins déterminés par l'appartenance aux différentes chapelles partisans et deviennent plus ouverts aux idées et aux stratégies. Les alliances sont construites sur la base des causes à défendre et non plus sur des fondements purement idéologiques/partisans ou sur les enjeux du leadership.

L'autonomisation progressive de plusieurs composantes du mouvement féminin et le renforcement de l'identité féministe aux dépens de la seule identité partisane ont constitué des facteurs très positifs dans le processus d'autonomisation des acteurs et des organisations de la société civile au Maroc. En effet, la réflexion et les pratiques mises en œuvre par un certain nombre d'associations de femmes dans ce domaine ont fortement influencé d'autres composantes de la société civile. Les organisations féministes ont su innover et développer de nouvelles formes de protestation et d'expression de leurs demandes. Plusieurs moyens qu'elles ont mobilisés à cet effet ont conféré une grande visibilité politique à leurs revendications : pétitions, rassemblements, marches, sit-in dans les espaces et les lieux publics, investissement de la rue avec les mots d'ordre, les chants et les cris des femmes. L'utilisation de la radio et de la télévision et le développement d'alliés au sein de la presse ont constitué un grand soutien et un relais important. L'interpellation du gouvernement et du Parlement par le biais de pétitions, de lettres ouvertes, de lettres individualisées, les rencontres avec les décideurs, les responsables politiques et les parlementaires, sont autant de nouvelles formes d'expression et de mobilisation que le mouvement pour les droits des femmes a fortement contribué à développer au Maroc.

Ainsi, les luttes et les mobilisations des organisations féministes et du mouvement pour les droits des femmes ont influencé et renforcé la transition politique actuelle en contribuant à l'émergence de nouveaux espaces politiques et de citoyenneté, à la recomposition de la relation

entre le citoyen et l'État, et à la réhabilitation du dialogue politique tant sur le statut des femmes que sur la place de la religion dans l'espace politique, faisant de ce débat une question centrale par rapport à laquelle l'ensemble des actrices et des acteurs politiques et civils auront dorénavant à se déterminer.

## Enjeux et défis actuels

Malgré son expérience et ses acquis, le mouvement des femmes reste confronté à des difficultés qui sont autant de défis à relever pour enraciner sa vision et ses stratégies d'action dans la perspective d'un développement démocratique qui tienne compte des besoins et des intérêts des Marocain·e·s.

## Clarification et élargissement de la vision

Les luttes des femmes au Maroc se situent dans un contexte piégé par des enjeux culturels et politiques qui instrumentalisent la question des droits des femmes pour réaliser des gains et/ou asseoir des légitimités politiques. Devant cette situation, la question de l'argumentaire de l'égalité s'est posée, très tôt, aux militantes. Comment faire pour que leurs idées soient comprises et reprises par toutes les femmes et, si possible, par toute la société?

La voie choisie par les Marocaines a consisté en une appropriation des textes religieux fondateurs par le biais d'une nouvelle lecture destinée à légitimer la dénonciation du patriarcat et la revendication de l'égalité. Les travaux réalisés dans ce sens par des écrivain·e·s et chercheur·e·s universitaires comme Fatima Mernissi, Abderrazak Moulay Rchid, Farida Bennaniet et Zineb Maadi, ont ouvert la voie aux organisations féministes, leur permettant de mieux argumenter leurs revendications de l'égalité. Ce choix a suscité, et continue à le faire, de grands débats avec d'autres organisations similaires du Maghreb pour lesquelles l'islam, en tant que religion d'État, ne peut autoriser une égalité telle que stipulée dans le référentiel onusien et plus particulièrement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme comme dans la CEDAW. En réalité, les divergences ne portent pas tant sur le fond que sur les stratégies d'action<sup>19</sup> et le débat reste ouvert pour savoir si le mouvement des femmes doit devenir un pôle de savoir du religieux ou plutôt opter pour l'élargissement des alliances avec les savants religieux.

19. C'est dans ce sens que le Collectif 95 Maghreb-Égalité a élaboré en 1995 un code du statut personnel égalitaire appelé «Cent mesures et dispositions»

et un guide, le *Dalil pour l'égalité dans la famille* (2003), fondé sur un argumentaire à la fois sociologique, d'éthique universelle et d'éthique religieuse.

Le choix fait par le mouvement des femmes en faveur d'une approche pragmatique lui a permis de franchir une étape: la révision de plusieurs dispositions légales les plus inégalitaires. Toutefois, d'autres questions se posent dans de nouveaux termes: comment faire pour que la loi soit respectée par ceux qui ont la responsabilité de l'appliquer? Quelles stratégies adopter pour renforcer les capacités des femmes, surtout les plus marginalisées, et les amener à revendiquer l'application de ces lois? En réalité, à la suite des réformes récentes concernant le statut des femmes, le danger qui menace le plus les droits des femmes est l'idée, largement répandue, que «l'égalité est atteinte et qu'il ne reste plus rien à faire; c'est aux femmes de montrer maintenant qu'elles méritent les droits qu'elles ont acquis».

Par ailleurs, un autre défi s'impose au mouvement: élargir sa réflexion à l'ensemble des questions qui traversent la société. Faut-il prendre position sur toutes les questions au risque de diluer les luttes et de disperser les énergies, ou faut-il plutôt focaliser sur les questions spécifiques aux femmes, au risque de se couper des autres acteurs sociaux et politiques? En contribuant à la fois à consolider la transition politique actuelle et à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans l'ensemble des domaines, le mouvement des femmes peut jouer un rôle politique réel pour autant qu'il développe une vision prospective et des stratégies claires pour l'avenir et surtout pour les suites à donner à la réforme de la Moudawana et à la promulgation du nouveau Code de la famille.

### Nouvelles stratégies de mobilisation et de participation

S'il est reconnu aujourd'hui que l'apport du mouvement des femmes au mouvement associatif a été important, tant au niveau des stratégies que des moyens mobilisés pour travailler le plaidoyer et développer le réseautage (pratique hautement démocratique), il n'en demeure pas moins que le mouvement des femmes reste confronté, compte tenu de son domaine d'intervention, au défi de repenser et d'innover les formes et les moyens de mobilisation, ainsi que sa stratégie d'élargissement des alliances. La ligne de conduite à adopter pour sauvegarder son autonomie par rapport à l'État est encore à ce jour sujet à débat et à polémique au sein du mouvement. Davantage sollicitées par l'État et ses institutions depuis leur reconnaissance légale, plusieurs associations se posent la question de savoir si la position minoritaire au sein des institutions de l'État est une caution de sa politique et si elle est viable (Collectif 95 Maghreb-Égalité, 2003). La situation de référence qui est sous-jacente à ce débat est celle de plusieurs partis de gauche qui, loin de bénéficier de l'ouverture politique actuelle et de leur participation au gouvernement, vivent tout au contraire de grandes difficultés, tant au niveau de leur organisation interne qu'au niveau de leur projet politique.

Toutefois, la maturation du mouvement et la prise de conscience que le rapport entre l'État et les relations de genre est toujours dialectique et

dynamique lui donnent plus d'assurance pour établir des conventions de partenariat avec de nombreux départements gouvernementaux. Il est encore prématuré d'évaluer ce partenariat, mais néanmoins, certaines composantes du mouvement s'interrogent déjà sur les risques d'être réduites, dans ce cadre, à de simples instruments d'exécution des programmes gouvernementaux et sur les meilleurs moyens de rendre les pouvoirs publics plus responsables, plus transparents et plus redevables en matière de prise en compte des besoins et des intérêts des femmes. Cependant, malgré l'expérience et le savoir-faire développé par le mouvement des femmes, le jeu des différents acteurs politiques – qui se fait généralement aux dépens des droits des femmes – constitue toujours une menace, telle l'épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Pour cette raison, ce mouvement est appelé à réfléchir sur l'élargissement de ses alliances et sur les meilleures stratégies à mobiliser pour consolider et agrandir son influence politique et sociale. Cette réflexion devrait s'étendre aux moyens de :

- développer ses capacités de mobilisation au sein de nouvelles catégories sociales (dans le rural, auprès des femmes les plus pauvres et auprès des jeunes). Le mouvement des femmes capitalise une grande expérience dans le domaine du plaidoyer. Mais ce plaidoyer est resté tourné vers l'État sans être réellement alimenté et enraciné au niveau des populations les plus défavorisées et les plus exclues. Le défi à relever serait de mettre à profit l'expérience acquise pour mieux faire entendre la voix de ces catégories, pour sortir de l'enfermement actuel et du face-à-face entre ce mouvement et l'État ;
- renforcer l'identité du mouvement, sa solidarité et sa capacité à travailler dans la complémentarité au lieu de dupliquer les forces ou de les mettre en concurrence, ainsi qu'opérer une plus grande ouverture sur le mouvement des femmes, aux niveaux tant régional qu'international, pour mieux contribuer au mouvement féministe international ;
- développer ses alliances et ses stratégies partenariales de façon à renforcer son influence et faire en sorte que son agenda soit pris en compte et défendu par le plus grand nombre d'individualités et d'organisations sociales, économiques et politiques ;
- continuer à inscrire la question de la démocratie interne et du renouvellement du leadership associatif (encore traversé par la subsistance des anciennes pratiques du leadership à vie) comme priorité organisationnelle des associations des femmes pour que leurs pratiques soient réellement transformatives et porteuses d'un réel changement.

## Conclusion

Cinq décennies après l'indépendance, le Maroc a enregistré des bouleversements sociaux, économiques et politiques très importants. Il est aujourd'hui

dans une dynamique de changements dont la rapidité et la complexité préviennent toute certitude quant à l'avenir. Mais les femmes marocaines ont réussi à jeter les bases pour l'émergence d'un mouvement féministe autonome et ouvert sur les autres dynamiques sociales et politiques. Ayant participé, de manière remarquable, à développer la culture en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et à asseoir une culture civique et associative, ce mouvement a contribué au renforcement de l'autonomie de plusieurs composantes du secteur associatif. Les progrès enregistrés récemment sont un puissant stimulant pour « faire accélérer le temps et le rythme du changement social », afin de faire en sorte que la question de l'égalité soit à la fois au cœur et le moteur de la concrétisation du projet démocratique et moderniste du Maroc. ■

## Références

- Al-Fassi, Allal (1952). *L'autocritique*. Le Caire.
- Alami M'Chichi, Houria (1997). « La féminisation du politique ». *Prologues, revue maghrébine du livre*, 9 (« Femmes et Sciences sociales au Maghreb : traditions, mutations, aspirations »), 7-11.
- Baduel, Pierre Robert (1993). « Éditorial ». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 68-69 (« État moderne, nationalismes et islamismes »), 7-8.
- Belarbi, Aïcha (1998). *Les femmes et l'islam*. Casablanca : Le Fennec.
- Benadada, Assia (1998). « La femme dans le discours réformiste du fqih Al-Hajoui » (en arabe). In Mohamed Hijji (éd.), *Monaww'ât* (pp. 479-487). Beyrouth : Dar Al-Gharb Al-Islami.
- Bensaid El Alaoui, Said (1998). « L'image de la femme dans la pensée réformiste moderniste au Maroc ». In Aïcha Belarbi (éd.), *Les femmes et l'islam* (pp. 31-45). Casablanca : Le Fennec.
- Bourqia, Rahma, Mounira Charrad et Nancy Elizabeth Gallagher (1996). *Femmes, culture et société au Maghreb : femmes, pouvoir politique et développement*, vol. 2. Paris : Afrique Orient.
- Collectif 95 Maghreb-Égalité (2003). *Autoportrait d'un mouvement : les femmes pour l'égalité au Maghreb*. Rabat : Al Maarif.
- Daoud, Zakia (1993). *Féminisme et politique au Maghreb : soixante ans de lutte*. Tunis : Éditions EDDIF.
- El Ayadi, Mohamed (2002). « La femme dans le débat intellectuel au Maroc ». *Prologues, revue maghrébine du livre*, 3 (hors série : « La réforme du droit de la famille, cinquante années de débats. Études et analyses »), 9-38.
- Haddad, Tahar ([1930] 1978). *Notre femme, la législation islamique et la société* (Traduction). Tunis : La maison tunisienne de l'édition.
- Marzouki, Ilham (1993). *Le mouvement des femmes en Tunisie au XX<sup>e</sup> siècle*. Tunis : Cérès Production.
- Marzouki, Ilham (1999). *Femmes d'ordre ou désordre de femmes*. Paris : Noir sur blanc.
- Mernissi, Fatima (1986). *Le Maroc raconté par ses femmes*. Rabat : La société marocaine des éditeurs réunis.
- Mernissi, Fatima (1987). *Le harem politique, le prophète et les femmes*. Paris : Albin Michel.
- Moulay Rchid, Abderrazak (1991). *La femme et la loi au Maroc*. Casablanca : Le Fennec.
- Touraine, Alain (1978). *La voir et le regard : sociologie des mouvements sociaux*. Paris : Seuil.

## Épilogue de la rédaction de *Nouvelles Questions Féministes* : Et après 2006 ?

Rabéa Naciri a rédigé ce rapport en pleine mobilisation pour une modification du Code de la famille (la Mudawana). Cette mobilisation a été menée par un collectif d'associations, créé en 2001, portant le nom de « printemps de l'égalité ». La stratégie médiatique proactive a été déterminante pour diffuser les revendications auprès d'un large public et faire pression pour inscrire le principe d'égalité entre femmes et hommes dans le Code de la famille. Cette mobilisation a porté ses fruits : le Code de la famille consacre l'égalité entre épouse et époux et introduit plusieurs principes importants tels que : l'âge au mariage est élevé à 18 ans pour les deux sexes, le divorce devient judiciaire (la dissolution du mariage passe nécessairement par le tribunal de famille) et la protection des droits des femmes est renforcée, le préjudice subi par les femmes est élargi à la violence psychologique. Le Maroc a connu, à la suite de cette révision en profondeur du Code de la famille, un ensemble de réformes importantes qui conduiront à l'inscription de l'égalité dans la Constitution du pays. En attendant, dans ce train de réformes, le Code de la nationalité est révisé en 2007 et établit le droit des Marocaines à transmettre leur nationalité à leurs enfants, avec toutefois des conditions (le père doit être musulman).

Les associations féministes ne se sont pas contentées de ces avancées et ont poursuivi leur lutte pour que le Maroc ratifie la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sans aucune réserve. Au final, il faudra attendre le mouvement social du 20 février 2011 (voir le texte de Houria Alami M'Chichi dans ce numéro), appelé « Mouvement du 20 février » (c'est le printemps arabe marocain, auquel les associations féministes se sont ralliées), pour qu'enfin le Gouvernement marocain accepte la levée des réserves sur la CEDAW, puis dépose cette décision auprès du secrétariat général de l'ONU le 8 avril 2011. Un mois plus tard, début mai 2011, le roi Mohammed VI annonce la révision de la Constitution, laquelle introduit, entre autres, le principe d'égalité entre les sexes. La Constitution sera soumise au référendum et ratifiée par le peuple en octobre 2011.

Malgré cette révolution législative qui récompense les efforts déployés par les militantes féministes au Maroc, plusieurs défis restent à relever, dont les plus importants doivent encore intervenir au niveau juridique : la mise en œuvre des articles constitutionnels et l'application des principes de la CEDAW. Le cheval de bataille actuel des féministes est l'abolition de la discrimination en matière successorale et la modification des lois qui régissent les propriétés tribales – les Soualalyates, un système fondé sur l'exclusion totale des femmes de la propriété foncière. Cette juridiction traditionnelle est maintenant anticonstitutionnelle et les associations féministes engagées avec les femmes victimes de cette injustice entendent faire appliquer la Constitution.